



Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 17 Octobre 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Le projet de loi de finances pour 2020 organise la suppression totale de la taxe d'habitation, conformément aux engagements du Président de la République. Toutefois et à la lecture de l'article 5, nos associations et organisations privées non lucratives œuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social ont découvert que leurs activités et locaux demeureront dans le champ de la taxe qui perdurera. C'est très injuste au regard du fait que les structures publiques exerçant les mêmes missions avec des financements similaires sont totalement exonérées par l'article 1408 du code général des impôts. Tel est le cas aussi des structures privées de statut commercial, totalement exonérées par l'article 1407 pour leur part.

A cette étape, et du fait de la méconnaissance de ces dispositions complexes, une faible proportion d'établissements et services privés non lucratifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux acquitte aujourd'hui la taxe d'habitation, sans aucun doute parce que les services fiscaux locaux les assimilent à des établissements à caractère public, du fait de leurs missions de service public et d'intérêt général et de modalités de financement identiques. Pour autant et dans le contexte du remaniement fiscal d'envergure que vous engagez dans le projet de loi de finances, il nous paraîtrait juste que les pouvoirs publics mettent fin à la situation anormale subie par les organismes privés non lucratifs, ou aux risques de redressement.

Nous souhaiterions que vous puissiez nous recevoir pour pouvoir vous faire part de nos préoccupations et propositions pour le projet de loi de finances pour 2020.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Alain ROCHON
Président APF France
Handicap

Michel CHATOT
Président d'Arpavie

Jean-Jacques ELEDJAM
Président de la Croix-Rouge
française

Pour Louis GALLOIS,
Président Fédération des Acteurs
de la Solidarité, Florent Gueguen

Jean-Michel DELILE
Président de la Fédération
Addiction

Léonard NZITUNGA
Président de la Fédération
Santé Habitat

Alain RONDEPIERRE
Président de la FNISASIC

Dominique MONNERON
Président du Directoire Fondation
Partage et Vie

Jean-Marc BORELLO
Président du Directoire du
GROUPE SOS

Stéphane JUNIQUE
Vice-Président du
Groupe VYV

Alain VILLEZ
Président des Petits Frères
des Pauvres

Emeric GUILLERMOU
Président de l'UNAFTC

Patrick DOUTRELIGNE
Président de l'UNIOPSS



Adresses postales des associations et organisations signataires :

APF France Handicap, 17 Boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris

Arpavie, 8 Rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-les-Moulineaux

Croix-Rouge française, 21 Rue de la Vanne, 92120 Montrouge

Fédération des Acteurs de la Solidarité, 76 Rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris

Fédération Addiction, 104 Rue Oberkampf, 75011 Paris

Fédération Santé Habitat, 6 Rue du Chemin Vert, 75011 Paris

Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne (FNISASIC),
3 rue Duguay Trouin, 75006 Paris

Fondation Partage et Vie, 11 Rue de la Vanne, 92120 Montrouge

Groupe SOS, 102 C Rue Amelot, 75011 Paris

Groupe VYV, 33 avenue du Maine, 75006 Paris

Petits Frères des Pauvres, 19 cité Voltaire, 75011 Paris

Union Nationale des Associations de Familles de Traumatés Crâniens (UNAFTC), 91 Rue Damrémont,
75018 Paris

Union Nationale Interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux
(UNIOPSS), 15 Rue Albert, 75214 Paris